AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Terroir de Caux et abrogation des cartes communales de Bertreville-Saint-Ouen, Bertrimont, Calleville-les-Deux- Églises, Étaimpuis, Gueutteville, La Chapelle-du-Bourgay, La Chaussée, Le Bois-Robert, Lintot-les-Bois, Montreuil-en-Caux, Saint-Denis-sur-Scie, Saint-Pierre-Bénouville, Torcy-le-Petit, Val-de-Scie (Cressy et Sévis), Varneville-Bretteville, Vassonville

Objet de l'enquête unique :

Le Président de la Communauté de Communes Terroir de Caux (CCTC) a défini par arrêté les modalités d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique unique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) sur les 79 communes composant Terroir de Caux et l'abrogation des Cartes Communales (CC) en vigueur : Bertreville-Saint-Ouen, Bertrimont, Calleville-les-Deux-Églises, Étaimpuis, Gueutteville, La Chapelle-du-Bourgay, La Chaussée, Le Bois-Robert, Lintot-les-Bois, Montreuil-en-Caux, Saint-Denis-sur-Scie, Saint-Pierre-Bénouville, Torcy-le-Petit, Val-de-Scie (Cressy et Sévis), Varneville-Bretteville et Vassonville.

Durée de l'enquête publique :

L'enquête publique se déroulera du lundi 6 octobre 2025, 9h00 (heure d'ouverture) au jeudi 6 novembre 2025, 17h30 (heure de clôture), soit 32 jours consécutifs.

Autorité responsable de la procédure :

La personne responsable du projet est M. Olivier Bureaux, Président de la Communauté de Communes Terroir de Caux (CCTC), établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de planification urbaine. Le siège de l'enquête publique unique est situé à l'Hôtel communautaire de Terroir de Caux, 11 route de Dieppe, 76730 Bacqueville-en-Caux. Toutes les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être demandées auprès du Service urbanisme à l'adresse indiquée ci-avant ou par mail à l'adresse : plui@terroirdecaux.net

Contenu du dossier d'enquête :

Le dossier d'enquête est constitué des pièces suivantes :

- Les notices explicatives relatives à l'enquête publique, au PLUI et à l'abrogation des cartes communales,
- Les pièces administratives (délibérations, bilan de concertation...),
- Le Porter-à-Connaissance de l'État,
- Les avis réglementaires recueillis et les réponses envisagées par la Collectivité,
- L'avis rendu par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe),
- Les pièces du dossier du projet de PLUI arrêté, comportant :
 - Le rapport de présentation comprenant notamment le résumé non technique et l'évaluation environnementale du projet;
 - Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
 - Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématiques et sectorielles,
 - Le règlement écrit,
 - Les règlements graphiques,
 - Les annexes et servitudes d'utilité publique.

<u>Commission d'enquête :</u>

Afin de conduire l'enquête, Monsieur le Président du Tribunal administratif de Rouen a désigné une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

- Monsieur Alain BOGAERT, commandant de police, retraité, Président de la commission d'enquête,
- Madame Anne-Françoise PONS, inspectrice divisionnaire des finances publiques, retraitée, membre titulaire,
- Monsieur Jacques BROSSAIS, ingénieur Conseil, retraité, membre titulaire,
- Monsieur Dominique LEFEBVRE, ingénieur consultant, en activité, membre suppléant.

<u>Consultation du dossier :</u>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter l'intégralité du dossier sur support numérique ou papier :

- En version numérique :
 - sur le site internet de la CCTC : https://www.terroirdecaux.fr/enquete-plui/
 - sur le registre numérique : https://www.democratie-active.fr/plui-tdc/
 - sur un poste informatique qui sera mis à disposition du public sur demande auprès de l'accueil de l'Hôtel communautaire de Terroir de Caux aux jours et heures d'ouverture habituels;
- En version papier à l'Hôtel communautaire de Terroir de Caux à Bacqueville-en-Caux aux jours et heures d'ouverture habituels.

Le public pourra également prendre connaissance d'un dossier papier allégé comprenant l'ensemble des pièces énumérées ci-avant mais dans un format réduit. Ce dossier allégé sera consultable aux lieux d'enquête suivants aux jours et heures d'ouverture habituels :

- Mairie de Auppegard, Place Jacob Bontemps,
- Mairie de Beauval-en-Caux, 1 espace Raymond et André Wemaere,
- Mairie de Gonnetot, Grande Rue,
- Mairie de Longueville-sur-Scie, Rue Régiment de Maisonneuve,
- Mairie de Luneray, Place René Coty,
- Mairie de Quiberville-sur-Mer, 1 place de la Mairie,
- Mairie de Saint-Ouen-du-Breuil, 158 rue Gustave-Flaubert,
- Mairie de Saint-Victor-l'Abbaye, 3 Place Guillaume Le Conquérant,
- Mairie de Torcy-le-Grand, 78 route de la Vallée,
- Mairie de Tôtes, Place du Général de Gaulle,
- Mairie de Val-de-Saâne, 9 passage Saint Wandrille,
- Mairie de Val-de-Scie (Auffay), Rue Roger Fossé.

Recueil des observations et propositions du public :

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Par voie numérique, directement sur le registre numérique accessible à l'adresse : https://www.democratie-active.fr/plui-tdc/
- Par courriel à l'adresse : plui-tdc@democratie-active.fr
- Lors des permanences directement auprès d'un membre de la commission d'enquête,
- Par voie manuscrite, sur un registre papier mis à la disposition du public au siège de l'enquête et dans les lieux d'enquête énumérés ci-avant, aux jours et heures d'ouverture habituels,
- Par courrier adressé par voie postale à la commission d'enquête à : Monsieur le Président de la commission d'enquête, Communauté de Communes Terroir de Caux, Service urbanisme PLUI, 11 route de Dieppe, 76730 BACQUEVILLE-EN-CAUX.

Permanences du commissaire enquêteur :

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions lors des dix-neuf permanences organisées pendant la durée de l'enquête, les :

| Dates | Horaires | Lieux |
|-----------------------------|---------------|--|
| lundi 6 octobre 2025 | 09h00 - 12h00 | Hôtel communautaire de Terroir de Caux 11 route de Dieppe, 76730 BACQUEVILLE-EN-CAUX |
| mardi 7 octobre 2025 | 14h00 - 17h00 | Mairie de Val-de-Scie (Auffay) Rue Roger Fossé, 76720 VAL-DE-SCIE |
| mercredi 8 octobre 2025 | 09h00 - 12h00 | Mairie de Longueville-sur-Scie Rue Régiment de Maisonneuve, 76590 LONGUEVILLE-SUR-SCIE |
| jeudi 9 octobre 2025 | 14h00-17h00 | Mairie de Luneray Place René Coty, 76810 LUNERAY |
| vendredi 10 octobre 2025 | 14h00 - 17h00 | Mairie de Beauval-en-Caux 1 espace Raymond et André Wemaere, 76890 BEAUVAL-EN-CAUX |
| samedi 11 octobre 2025 | 09h00 - 12h00 | Mairie de Tôtes Place du Général de Gaulle, 76890 TÔTES |
| mardi 14 octobre 2025 | 16h00 - 19h00 | Mairie de Auppegard Place Jacob Bontemps, 76730 AUPPEGARD |
| mercredi 15 octobre 2025 | 14h00 - 17h00 | Hôtel communautaire de Terroir de Caux 11 route de Dieppe, 76730 BACQUEVILLE-EN-CAUX |
| jeudi 16 octobre 2025 | 9h30 - 12h30 | Mairie de Gonnetot Grande Rue, 76730 GONNETOT |
| samedi 18 octobre 2025 | 09h00 - 12h00 | Mairie de Val-de-Saâne 9 passage Saint Wandrille, 76890 VAL-DE-SAÂNE |
| mardi 21 octobre 2025 | 16h00 - 19h00 | Mairie de Torcy-le-Grand 78 route de la Vallée, 76590 TORCY-LE-GRAND |
| mercredi 22 octobre 2025 | 09h00 - 12h00 | Mairie de Saint-Victor-l'Abbaye 3 Place Guillaume Le Conquérant, 76890 SAINT-VICTOR-L'ABBAYE |
| vendredi 24 octobre 2025 | 09h00 - 12h00 | Mairie de Quiberville-sur-Mer 1 place de la Mairie, 76860 QUIBERVILLE-SUR-MER |
| samedi 25 octobre 2025 | 09h00 - 12h00 | Mairie de Luneray Place René Coty, 76810 LUNERAY |
| lundi 27 octobre 2025 | 14h00 - 17h00 | Mairie de Val-de-Scie (Auffay) Rue Roger Fossé, 76720 VAL-DE-SCIE |
| jeudi 30 octobre 2025 | 09h00 - 12h00 | Mairie de Saint-Ouen-du-Breuil 158 rue Gustave-Flaubert, 76890 SAINT-OUEN-DU-BREUIL |
| lundi 3 novembre 2025 | 15h00 - 18h00 | Mairie de Tôtes Place du Général de Gaulle, 76890 TÔTES |
| mercredi 5 novembre 2025 | 09h00 - 12h00 | Mairie de Val-de-Saâne 9 passage Saint Wandrille, 76890 VAL-DE-SAÂNE |
| jeudi 6 novembre 2025 | 14h30 - 17h30 | Hôtel communautaire de Terroir de Caux 11 route de Dieppe, 76730 BACQUEVILLE-EN-CAUX |

Pour être prises en compte, les observations et propositions devront être émises pendant la durée de l'enquête, soit du lundi 6 octobre 2025 au jeudi 6 novembre 2025 à 17h30 dernier délai — jour et heure de clôture de l'enquête. Les dépositions peuvent se faire de manière anonyme ou non. En cas de déposition non anonyme, le public est informé que l'identité des personnes est susceptible d'être mise en ligne sur le registre numérique et/ou le site internet de Terroir de Caux consultable par tous et avec le rapport et les conclusions de la commission d'enquête.

Clôture de l'enquête :

Dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête publique et de la réception de l'ensemble des registres papiers, la commission d'enquête remettra son rapport, son avis et ses conclusions motivées au Président de la CCTC. Pendant un an, ces documents seront tenus à la disposition du public à l'Hôtel communautaire de Terroir de Caux, ainsi que sur son site internet, dans les mairies des 79 communes du territoire et à la Préfecture.

À l'issue de l'enquête publique, seront soumis au Conseil communautaire :

- l'abrogation des cartes communales en vigueur,
- l'approbation du projet de PLUI, éventuellement modifié pour tenir compte des avis réglementaires recueillis, des observations du public, du rapport, de l'avis et des conclusions motivées de la commission d'enquête.